

Département de l'Yonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU GATINAIS EN BOURGOGNE

PLU

PLANNING
URBANISME
INTERCOMMUNAL

Document approuvé

Commune de
VILLETIERRY

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

4.2 Document graphique

Arrêté par délibération du
Conseil Communautaire :
Le 26/09/2023

Approuvé par délibération du
Conseil Communautaire : le 12/04/2024

Centre de la commune et
hameaux au 1/2000 ème

Pièce n°4.2.26

REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR

INITIATIVE Aménagement et Développement

Adresse : 4, Passage aux Buis - 70000 Sens - Agence de Blandin
Tél : 03.84.75.46.47 - Fax : 03.84.75.31.69
initiativede@orange.fr

ZONES URBAINES :

UA : Zone urbaine centrale ancienne et mixte
UB : Zone urbaine mode d'extension résidente
UB1 : Secteur de la zone UB avec accès sur la RD26 interdit
UR : Zone du domaine autoroutier
UL : Zone urbaine à vocation de loisirs
UE : Zone urbaine à vocation d'activités économiques
UC : Zone urbaine liée à un domaine privé
UCB : Secteur de la zone UC lié au domaine de Brannay
UCs : Secteur de la zone UC lié au domaine de Savigny-sur-Clairis
UCsr : Sous-secteur lié au domaine de Savigny-sur-Clairis
UCsc : Sous-secteur lié au domaine de Savigny-sur-Clairis
UEP : Zone urbaine à vocation d'équipements publics

ZONES A URBANISER :

1AU : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat
1AUL : Zone à urbaniser à vocation d'activités de loisirs
1AUE : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques
2AU : Zone de réserve foncière

ZONES NATURELLES :

N : Zone naturelle
Nc : Secteur de la zone N à vocation de loisirs
Nj : Secteur de la zone N à vocation de jardins
Ne : Secteur de la zone N occupé par un centre équestre
Nlh : Secteur de la zone N à vocation d'hébergement de loisirs

ZONES AGRICOLES :

A : Zone agricole
Ap : Secteur de la zone A à vocation paysagère

Zone soumise à OAP

Risques naturels

Zone soumise au risque d'inondation (source : commune)

Russellement (sources : commune, DDT)

Cavités (source : BRGM, IGN)

Zones et milieux humides

Cours d'eau (sources : DDT 89, commune)

Zones humides (source : commune, DREAL, EPAGE/EIS, CEN, CBNBP, Betz, Cléry, Quenne, AESN, IAD, FRAPVAL, Pays Gâtinais, SAGE)

Eléments à protéger pour des motifs d'ordre écologique au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme

Haies à préserver

Mare à préserver (sources : commune, RMB, CENB)

Surface en eau à préserver

Eléments remarquables du patrimoine protégés au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme

Eléments remarquables ponctuels

Eléments remarquables surfaciques

Alignement de façades

Cône de vue

Autres

Changement de destination autorisé au titre de l'article L.151.11 du Code de l'urbanisme

Cheminement doux à créer

Cheminement doux existant

Emplacements réservés

Num.	Bénéficiaire	Destination	Surface (m²)
67-1	Commune de VILLETIERRY	Elargissement de voirie	115
67-2	Commune de VILLETIERRY	Défense incendie	304
67-3	Commune de VILLETIERRY	Cimetière	2445
67-4	Commune de VILLETIERRY	Défense incendie	259
67-5	Commune de VILLETIERRY	Défense incendie	300
67-6	Commune de VILLETIERRY	Défense incendie	845
67-7	Commune de VILLETIERRY	Défense incendie	205